

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2591/2019	Objet : Avenant au marché de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie pour l'entretien des locaux du tennis

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 6

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 19 février à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS donne pouvoir à Florence TORRECILLA, Alphonse BOYE donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Dominique GOYER donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 4 ;**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1414-1 à L 1414-4 ;**Vu** le décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 ;**Vu** la délibération n° 2530/2018 du 4 juillet 2018 attribuant le marché de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage dans les locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie à la société CFN ;**Considérant** la fin de contrat avec l'entreprise CMD en charge de l'entretien des locaux du tennis au 15 février 2019 ;**Considérant** la nécessité de poursuivre l'entretien de ces mêmes locaux ;**Considérant** le devis de la société CFN pour un montant de 2 483,95 € HT (2 980,74 € TTC) pour les prestations de nettoyage des locaux du tennis, du 20 février 2019 jusqu'au 31 juillet 2019 - fin du marché ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité des votants, 22 voix pour et 3 abstentions (Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS)**

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant au marché de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage dans les locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie attribué à la société CFN, pour un montant de 2 483,95 € HT (2 980,74 € TTC), pour la période du 20 février au 31 juillet 2019.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que prendre toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont prévus au budget 2019 chapitre 011, article 6283 pour la partie fonctionnement de la commune.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 19 février 2019


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

